

DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2014

L'An deux mille quatorze, le vingt-six septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Sophie GARGOWITSCH, Maire.

PRESENTS : GARGOWITSCH Sophie, BROUSSE-VARLET Christèle, MESQUI Pierre, CHAMPEIL David, RYBACKI Daniel, LEFEVRE Gilles, MARTY-PENCHELMOROUX Hélène, PANDO Bernard, FOURESTIE Chrystelle, VANHEES Arnaud, RODRIGUEZ Christophe.

ABSENTS EXCUSES : DEILHES Gilbert, FOULOU Michel, DUBICKI Jacques, VLASKAMP Saskia.

REPRESENTES : DEILHES Gilbert par BROUSSE-VARLET Christèle, FOULOU Michel par M. MESQUI Pierre.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MARTY-PENCHELMOROUX Hélène

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
- Approbation du rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement
- Eau potable – Exercice 2013 – rapport annuel sur le prix de l'eau et la qualité des services
- Rythmes scolaires – Autorisation donnée à Mme le Maire de signer la convention à titre onéreux de prestation de service relative à la mise en œuvre des Temps d'Activités Périscolaires pour le 1^{er} trimestre 2014/2015
- Poursuite de la procédure de déplacement d'une partie du chemin rural de « Chemin de Lafage »
- Opération « Adoptez des poules pour réduire vos déchets » - autorisation d'encaissement
- Questions diverses :
 - projet de déplacement du chemin rural de « Naudy »
 - réglementation des dépôts de déchets sauvages
 - travaux de création du site Internet de la Commune
 - mur logement communal de St Chaliès en bordure de route
 - projet de création d'un conseil municipal des enfants
 - préparation de la cérémonie de remise du drapeau à la FNACA le 31 octobre 2014

Madame le Maire procède à la lecture du compte rendu du 21 juillet 2014 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés et procède à l'examen de l'ordre du jour.

N° 39-2014 : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2013 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Madame le Maire expose à l'Assemblée que chaque année, la Communauté de Communes doit transmettre à chaque commune membre, un rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit être présenté par le Maire au Conseil Municipal, en séance publique.

Le Maire donne lecture du rapport 2013 que lui a adressé Monsieur le Président de la Communauté de Communes Fumel Communauté après l'avoir fait adopter par le Conseil de Communauté le 19 juin 2014, et invite le Conseil Municipal à prendre connaissance de ce document.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du Maire,

Et après en avoir délibéré,

Approuve la présentation du rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets établi par la Communauté de Communes Fumel Communauté.

Indique que ce document n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Constate que la présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

N° 40-2014 : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2013 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Madame le Maire expose à l'Assemblée que chaque année, la Communauté de Communes doit transmettre à chaque commune membre, un rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit être présenté par le Maire au Conseil Municipal, en séance publique.

Le Maire donne lecture du rapport 2013 que lui a adressé Monsieur le Président de la Communauté de Communes Fumel Communauté après l'avoir fait adopter par le Conseil de Communauté le 19 juin 2014, et invite le Conseil Municipal à prendre connaissance de ce document.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du Maire,

Et après en avoir délibéré,

Approuve la présentation du rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement établi par la Communauté de Communes Fumel Communauté.

Indique que ce document n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Constate que la présente délibération est adoptée par onze voix pour et deux contre.

N° 41-2014 : EAU POTABLE – EXERCICE 2013 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX DE L'EAU ET LA QUALITE DES SERVICES

Madame le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre des dispositions prévues par la loi n° 95-101 du 2 février 1995 et par le décret n° 95-635 du 6 mai 1995, les Maires doivent présenter au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix de l'eau et la qualité des services.

Il indique que bien que la commune ait transféré sa compétence en matière d'eau potable à un établissement public de coopération intercommunale, la présentation de ce rapport doit être faite dans les douze mois suivants la clôture de l'exercice.

Madame le Maire donne lecture du rapport 2013 et de ses annexes que lui a adressé Monsieur le Président du Syndicat des Eaux de la Lémance après l'avoir fait adopter par le Comité Syndical, et demande au Conseil Municipal d'attester par un vote de la présentation de ces documents.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du Maire,

Et après en avoir délibéré,

Atteste de la présentation du rapport annuel 2013 sur le prix de l'eau et la qualité des services ;

Indique que ce document n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Constate que la présente délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

N° 42-2014 : RYTHMES SCOLAIRES – AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION A TITRE ONEREUX DE PRESTATION DE SERVICE RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES POUR LE 1^{ER} TRIMESTRE 2014/2015

Madame le Maire rappelle à l'assemblée l'adoption de la réforme du temps scolaire pour la rentrée 2014/2015 pour les écoles publiques du regroupement pédagogique intercommunal Blanquefort-Gavaudun, qui a reçu un avis favorable du Conseil d'école et de l'Inspecteur de l'Education Nationale.

Afin d'accompagner la collectivité dans la mise en œuvre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) pour le premier trimestre 2014/2015, la commune a pris l'attache de l'association « L'Happy Ferme de Combres » qui dispensera une initiation aux percussions selon des modalités d'intervention et de règlement rappelées par Madame le Maire, à savoir :

14 vendredis à 45 €/intervention soit 630 €

A cet effet, la commune doit établir une convention à titre onéreux de prestation de services avec la dite association.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Et après en avoir délibéré,

Autorise Madame le Maire à passer et à signer une convention à titre onéreux de prestations de services relative à la mise en œuvre des Temps d'Activités Périscolaires entre la Commune de Blanquefort sur Briolance et l'association « L'Happy Ferme de Combres » en vue de l'organisation des TAP du 1er trimestre 2014/2015.

Précise qu'un modèle type de convention sera joint à la présente délibération.

Constate que la présente délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

N° 43-2014 : POURSUITE DE LA PROCEDURE DE DEPLACEMENT D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL DE « CHEMIN DE LAFAGE »

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la délibération n° 21/2013 prise par le précédent conseil municipal, acceptant, à la demande de MM. Jenkins et Gipoulou propriétaires riverains, le principe du déplacement d'une partie du chemin rural de « Chemin de Lafage », et en donne lecture.

Afin de mener à terme la procédure administrative de ce déplacement, Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à poursuivre cette procédure.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Et après en avoir délibéré,

Charge Madame le Maire de poursuivre la procédure administrative de déplacement d'une partie du chemin rural de « Chemin de Lafage » comme décrite dans la délibération n° 21/2013 ;

Demande à Madame le Maire de prescrire l'Enquête Publique et de choisir un Commissaire Enquêteur parmi ceux proposés par la Commission Départementale de Lot et Garonne pour l'année 2014 ;

Autorise Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire ;

Constate que la présente délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

N°44-2014 : OPERATION « ADOPTEZ DES POULES POUR REDUIRE VOS DECHETS » - AUTORISATION D'ENCAISSEMENT

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Blanquefort sur Briolance, en partenariat avec le Syndicat Départemental de Traitement des Déchets ValOrizon, propose à sa population d'adopter deux poules gasconnes contre deux euros.

Les deux objectifs majeurs de cette opération sont d'une part de diminuer la quantité de déchets produits par chaque foyer et d'autre part de participer au sauvetage de cette race locale ancienne menacée d'extinction.

Madame le Maire indique que les sommes récoltées (deux euros par chèque et par foyer adoptant deux poules), devront être encaissées par la mairie ; ValOrizon, fournisseur des poules gasconnes, facturant directement à la collectivité l'achat de ces poules pour le même montant que celui encaissé.

Elle demande au Conseil de bien vouloir entériner cette procédure.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire,

Et après en avoir délibéré,

Confirme sa participation à l'opération « Adoptez des poules pour réduire vos déchets » en partenariat avec le Syndicat Départemental de Traitement des Déchets ValOrizon ;

Indique que :

- le produit de la vente des poules (deux euros par chèque pour deux poules) fera l'objet d'un encaissement par la Commune

- le coût de l'opération (deux euros pour deux poules adoptées) sera facturé par ValOrizon à la Commune.

Constate que la présente délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

QUESTIONS DIVERSES :

- Projet de déplacement du chemin rural de « Naudy »

Madame le Maire fait part du souhait de plusieurs propriétaires riverains de faire déplacer la partie du chemin rural traversant les premières habitations. Le Conseil demande à ces propriétaires de bien vouloir faire parvenir en mairie un courrier accompagné d'un plan détaillé mentionnant le nouveau tracé souhaité.

Est également soulevé le fait qu'il existerait un bâtiment en ruine en bordure du chemin rural qui pourrait représenter un danger. Des élus sont chargés d'aller constater sur place et rendre compte lors de la prochaine réunion.

- Réglementation des dépôts de déchets sauvages

Madame le Maire indique qu'il a été relevé plusieurs secteurs sur lesquels des déchets de tout ordre sont entreposés. Rappelant qu'il existe sur le territoire de la commune une déchetterie, le Conseil demande à Madame le Maire de bien vouloir prendre un arrêté interdisant et réprimant les dépôts sauvages.

- Travaux de création du site Internet de la Commune

La commission communale « communication » s'est réunie. Le site est monté et les informations sont en cours de rédaction. Des liens vers d'autres sites seront ajoutés.

- Mur logement communal de St Chaliès en bordure de route

Madame le Maire fait part de la demande du locataire d'ouvrir ce mur afin de pouvoir y garer sa voiture, notamment lorsque la salle communale est louée ou occupée pour diverses manifestations. Après un long débat sur la nécessité ou pas de procéder à cette ouverture, le Conseil donne son accord pour l'ouverture de ce mur aux conditions suivantes :

- les travaux seront réalisés par le locataire
- interdiction de toucher à l'arbre de la cour
- si le locataire quitte le logement, il devra préalablement mettre en place une barrière en lieu et place de la portion de mur abattu.

- Projet de création d'un conseil municipal des enfants

Le Conseil souhaite rapidement lancer ce projet, mais des règles de fonctionnement restent encore à définir compte tenu du R.P.I. Toutefois, certaines dispositions sont déjà établies, à savoir :

- les enfants de 8 à 12 ans pourront être candidats
- le mandat sera de 1 an
- un référent du Conseil Municipal sera en charge du projet
- les réunions se tiendront très certainement le samedi

Les élus souhaitent associer les enseignantes à ce projet dans le cadre de la mise en place de la campagne et des élections.

- Préparation de la cérémonie de remise du drapeau à la FNACA le 31 octobre 2014

Madame le Maire rappelle qu'un nouveau drapeau a été offert par les communes de la Vallée à la FNACA. La remise officielle de ce drapeau se déroulera le Vendredi 31 octobre 2014 à 11h00 à Blanquefort sur Briolance et sera suivie par un apéritif. Les maires de la Vallée, Madame la Conseillère Générale et Monsieur le Député seront conviés à cette petite cérémonie.

- Recensement de la population 2015

Madame le Maire indique que le prochain recensement de la population aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015. Il conviendra de recruter selon toute vraisemblance 2 agents recenseurs. Ces agents suivront une formation préalable. Petite nouveauté : les personnes recensées auront le choix de répondre en remplissant le questionnaire papier laissé par l'agent recenseur ou bien répondre en ligne grâce à un identifiant et un mot de passe propre à chaque foyer. L'agent recenseur sera alors prévenu par SMS ou par le coordonnateur si l'agent n'a pas de portable. De prochaines réunions doivent avoir lieu très prochainement et donneront lieu à compte rendu lors des prochains conseils.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45 minutes.

Ont signé les membres présents.